



Maison de l'Emploi  
et de la Formation

du Pays de la Région Mulhousienne

Informer  
Accompagner  
Orienter

# Démarche partenariale autour de la Clause d'insertion

(Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi)

***Jeudi 12 juin 2008***



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Ordre du jour

Informer  
Accompagner  
Orienter

- Mise en œuvre de la Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi
- Responsabilités des acteurs
  - Maîtres d'ouvrage
  - Entreprises
  - Chargé de mission Clauses sociales et promotion de l'emploi
- Plan de communication
- Outils de suivi de la CPIE

Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Mise en œuvre de la Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi

Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Mise en œuvre de la CPIE

## Étapes du marché

## Actions relatives à la Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi

Informer  
Accompagner  
Orienter

Préparation du marché

Transmission de la fiche projet par le maître d'ouvrage à la MEF

Transmission du nombre d'heures à consacrer à l'insertion par le chargé de mission MEF au maître d'ouvrage

Formalisation de l'appel d'offre

↳ Définition des modalités de passation

Prise en compte de la CPIE dans les DCE

Transmission des pièces techniques à la MEF : règlement de la consultation, CCAP et annexe à l'AE

Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Mise en œuvre de la CPIE

Étapes du marché

Actions relatives à la Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi

Attribution

Transmission de l'offre de l'entreprise retenue au chargé de projet :

L'entreprise doit Prendre contact sous 15 jours avec la MEF

Prise de contact entre le chargé de projet et l'entreprise attributaire

- Présentation 3 solutions pour la CPIE et des partenaires (Acteurs de l'emploi, SIAE...)
- Accord sur les modalités de mise en œuvre de la CPIE : Planification, proposition des candidats, définition des contrats de travail

Notification du marché

# Mise en œuvre de la CPIE

Étapes du marché

Actions relatives à la Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi

Démarrage et suivi de l'opération

Participation du chargé de projet à la première réunion de chantier

Inscription au compte rendu de chantier

Suivi en cours de chantier par le chargé de projet

- Conseils et assistance à l'entreprise
- Informations écrites au maître d'ouvrage pour restituer le déroulement

Réception des travaux

Compte-rendu du chargé de projet de la bonne exécution la CPIE

Un territoire, une politique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

Informer  
Accompagner  
Orienter

# Points de vigilance

- Faire figurer dans le CCAP l'obligation pour l'entreprise de contacter la MEF **sous 15 jours**
- Concernant les petits lots (<30 000 €/ lot )

## Exemple de démarche : SOMCO

⇒ Lors de la publication du marché public, la SOMCO adresse à la MEF, une copie de l'annonce légale afin de la communiquer aux SIAE.

# Responsabilités des acteurs



Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# De la responsabilité du maître d'ouvrage

- Associer la MEF dès le début
- Communiquer les documents relatifs à la clause d'insertion aux entreprises dans le cadre de l'appel d'offre
- S'assurer que les entreprises remplissent correctement la partie relative à la clause d'insertion (orienter vers la MEF au besoin)
- Écarter les entreprises qui ne répondant pas à l'ensemble des éléments figurant dans le CCAP

# Points de vigilance

- Transmettre les actes d'engagement accompagnés du planning
- Associer la MEF à la première réunion de chantier
- Informer la MEF lorsque les MOA sollicitent directement des SIAE
- Reporter les heures contractualisées mais non réalisées sur une prochaine opération
- Mettre en place des réunions trimestrielles permettant de balayer l'ensemble des opérations en cours, passées et à venir

# De la responsabilité de l'entreprise

- A compter de l'attribution du marché, l'entreprise s'engage à appliquer la totalité des conditions fixées dans le CCAP

... et notamment pour la clause d'insertion

Appliquer la CPIE en réservant, à un public en difficulté d'insertion, le nombre d'heures défini dans l'acte d'engagement

Communiquer à la MEF les informations relatives à l'exécution des heures d'insertion

Un territoire, une politique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Points de vigilance

👉 **L'engagement pris doit être respecté sous peine de sanction, voir de résiliation du marché**

⇒ **Le Code des marchés publics prévoit plusieurs types de sanctions :**

- **La réfaction**
- **Pénalité pour non application de la clause**
- **Pénalité pour non transmission des éléments de suivi de la clause d'insertion**
- **Voir résiliation du marché : si prévue dans les clauses générales ou particulières**

# De la responsabilité du chargé de mission MEF

Informer  
Accompagner  
Orienter

- **Œuvrer pour l'atteinte de l'objectif des 128 000 heures du PRU**
- **Venir en appui auprès du maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de la CPIE**
- **Informier régulièrement le maître d'ouvrage sur le suivi des heures réalisées sur l'opération**
- **Alerter le maître d'ouvrage des cas de non application de la clause d'insertion**
- **Conseiller les entreprises qui le souhaitent et en font la demande dans la mise en œuvre de la CPIE**

Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Points de vigilance

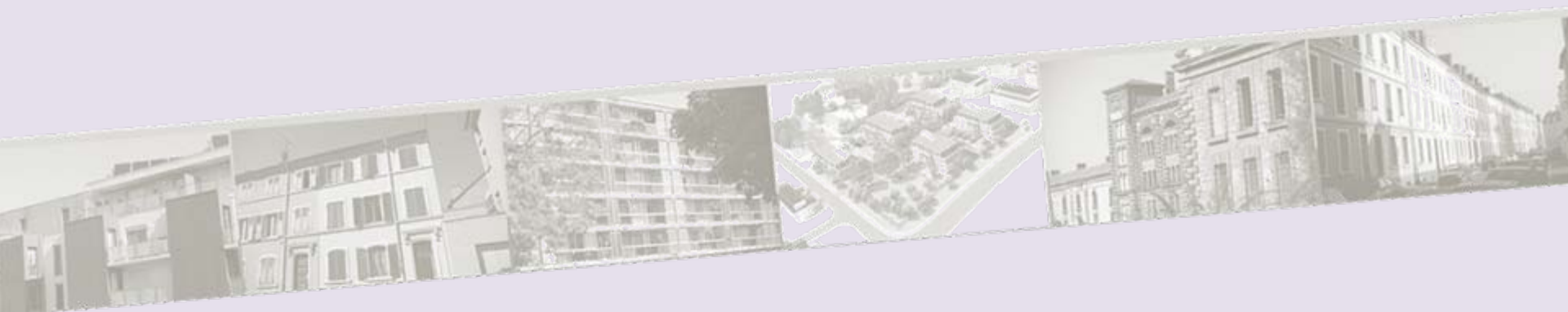
**Le chargé de mission doit :**

- **Veiller à l'application et au suivi de la clause d'insertion.**
- **Vérifier son exécution**

**Il a un rôle de facilitateur mais il ne peut contraindre l'entreprise à s'exécuter si :**

- **L'entreprise ne souhaite pas satisfaire à son obligation contractuelle**
- **Les maîtres d'ouvrage ne veillent pas à rejeter les réponses aux appels d'offre non-conforme au CCAP**
- **Les maîtres d'ouvrage ne vérifient pas que l'entreprise a bien complété l'annexe à l'acte d'engagement**

# Plan de communication



Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

Le soutien de la MEF aux entreprises

» Un interlocuteur privilégié à votre disposition

La Maison de l'Emploi et de la Formation aide les entreprises soumissionnaires et adjudicataires dans chaque étape de la mise en oeuvre de la clause d'insertion.

Offrir assistance dans la rédaction de votre offre dans le cadre d'un marché public sur le volet insertion.

Conseiller sur la mise en place de la formule la plus adaptée à chaque entreprise.

Prendre en compte les besoins de l'entreprise, les compétences demandées et la nature des travaux à réaliser pour le choix des personnes.

Faciliter le rapprochement des entreprises et des structures d'insertion.

Suivre et évaluer l'action de promotion de l'emploi.

Prenez rendez-vous !  
à la Maison de l'Emploi et de la Formation

Linda GUEHAMA  
Chargée de mission « Clauses sociales et promotion de l'emploi »

■ Téléphone (ligne directe)  
03.89.63.46.43

■ Courriel  
lguehama@mel-mulhouse.fr

Entreprises... simplifiez vous la clause d'insertion !

Clauses sociales et promotion de l'emploi

Un territoire, une politique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique

1, rue de Bretagne  
68100 MULHOUSE  
Tel. 03 89 54 42 03  
Fax 03 89 44 30 37  
www.mef.mulhouse.fr

Maison de l'Emploi et de la Formation  
de la Région Mulhousienne

Plaquette d'information et de présentation de la C PIE à destination des entreprises

Informer  
Accompagner  
Orienter

Qu'est-ce que la clause d'insertion ?

La clause d'insertion est une mesure juridique prévue dans le Code des marchés publics. Les maîtres d'ouvrage peuvent inscrire l'embauche de publics identifiés comme une condition d'exécution d'un marché.

Toute offre qui ne répond pas au cahier des charges sera recevable. Il est donc obligatoire de prévoir l'exécution d'heures d'insertion dans le rapport à l'appel d'offres.

Comment l'entreprise peut-elle y répondre ?

» Une mesure souple et des possibilités multiples.

3 possibilités vous sont offertes

- Recrutement en emploi direct
  - + CDD
  - + CDI
  - + Contrats avec
  - + Contrats en alternance
- Mise à disposition
  - + Entreprise de travail temporaire d'insertion
  - + Associations intermédiaires
  - + GEII
- Sous-traitance ou co-traitance
  - + Structures d'insertion

Publics cibles :

- Bénéficiaires d'une aide sociale financière
- Bénéficiaires de mesures sociales
- Titulaires de droits de 25 ans pour les personnes handicapées
- Titulaires de handicaps
- Titulaires d'un contrat de 15 ans avec un âge supérieur
- Personnes

Objectif de cette rencontre : Trouver la solution la plus adaptée à l'entreprise

Simplifiez-vous la clause d'insertion !

Plaquette jointe aux pièces de marché et remise par les maîtres d'ouvrage

Un territoire, une politique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique



## Liste des Structures d'Insertion par l'Activité Économique du Pays pouvant se positionner ou en capacité de faire

Liste non exhaustive de types de lot présent dans les appels d'offres

Linda GUEHAMA chargée de mission Clauses Sociales et Promotion de "Emploi/1"

	REAGIR ETTI	ADIT IRM-IRP	REAGIR Nettoyage et espaces verts	REGIE de l'III	EMPLOI 68	CONSTRUIRE Nettoyage	REGIE de Bourzwiller	ID'Emploi	INSER Emploi
Espaces Verts	X	X	X			X	x	x	
Aménagements extérieurs	X	X	X					x	
VRD	X				X			x	
Démolition	X	X		X	X		x	x	X
Gros œuvre	X				X		x	x	X
Terrassement	X				X			x	X
Couverture								x	
Zinguerie								x	
Voligeage								x	
Étanchéité								x	
Menuiserie extérieure PVC					X			x	X
Volets roulants								x	
Plâtrerie	X								
Menuiserie intérieure	X				X		x	x	X
Revêtement de sols (collés)	X	X	X		X		x	x	X
Peinture intérieure	X	X	X	X	X		x	x	X
Peinture extérieure	X	X	X		X		x	x	X
Installation chauffage	X							x	
Installation sanitaire		X					x	x	
Nettoyage (fin de chantier)	X	X	X	X	X	X	x	x	X
Echafaudages	X				X			x	
Faïence		X					x	x	
Traitement des bois de charpente	X						x	x	
Flocage								x	
Désamiantage Bardage								x	
Électricité/VMC					X		x	x	X
Serrurerie	X	X					x	x	X
Cloisons doublage isolation	X	X	X		X		x	x	
Plomberie		X					x	x	
Ascenseurs									
Revêtement de façade	X				X			x	
Clôtures	X	X	X		X		x	x	
Curage nettoyage		X			X		x	x	
Peinture plafonds		X	X		X		x	x	

En partenariat avec l'URISEA

# A l'attention du public

Informer  
Accompagner  
Orienter

➤ Affiches et Flyers déposés dans tous les points d'accueil de public à la recherche d'un emploi :

- ANPE
- Missions Locales/PAIO
- Associations chargées de l'accompagnement socio-professionnel des D.E.
- Centres socio-culturels
- Antennes MEF situées dans les quartiers

Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Flyer (en cours de validation)

Envie de changement ?  
**Les métiers du Bâtiment recrutent**

Avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne, **faites le choix :**

- de métiers d'avenir
- de compétences reconnues
- de débouchés multiples

N'hésitez plus, **soyez le moteur de votre changement**

Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne

Prenez contact !  
Adressez-vous à l'ANPE la plus proche ou à l'un des relais de votre quartier.

**CIAREM**  
35, rue Buhler  
68100 MULHOUSE  
03 89 60 40 06

**Espace et Développement**  
13, rue Jean Fassiné  
68000 MULHOUSE  
03 89 52 95 87

**Antenne de proximité Côteaux**  
7, rue Denis Schwan  
Pars 185 Côteaux  
68000 MULHOUSE  
03 89 35 35 95

**Sémaphore Sud Alsace Quartier Drouot**  
9, rue du Moulin  
68100 MULHOUSE  
03 89 66 33 13

Un territoire, une politique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique

Envie de changement ?  
**Les métiers du Bâtiment recrutent**

Avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne, **faites le choix :**

- de métiers d'avenir
- de compétences reconnues
- de débouchés multiples

N'hésitez plus, **soyez le moteur de votre changement**

Prenez contact !  
Adressez-vous à l'ANPE Mulhouse Nord ou à l'un des relais de votre quartier.

**Centre**  
35, rue Buhler  
68100 MULHOUSE  
03 89 60 40 06

**Sémaphore Sud Alsace Quartier Drouot**  
9, rue du Moulin  
68100 MULHOUSE  
03 89 66 33 13

**Antenne de proximité Côteaux**  
7, rue Denis Schwan  
Pars 185 Côteaux  
68000 MULHOUSE  
03 89 35 35 95

Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne

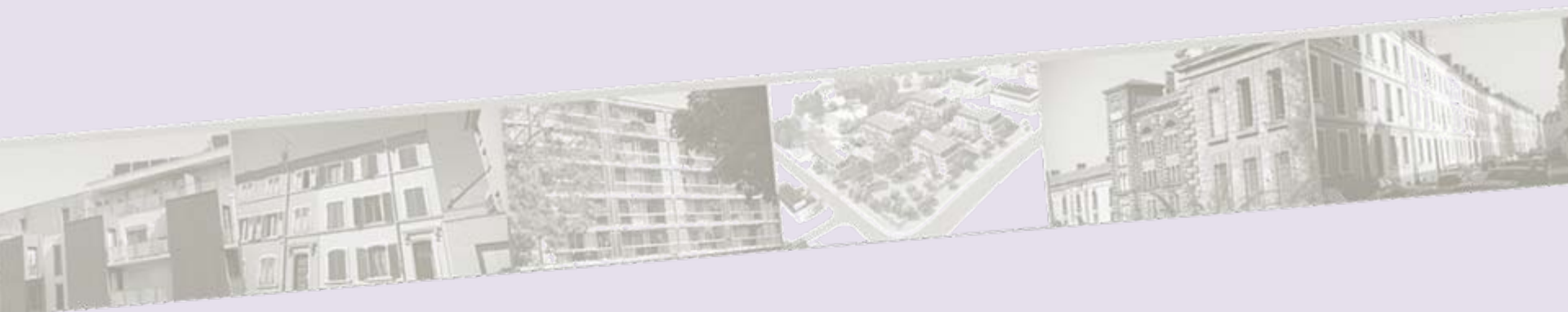
Affiche

Un territoire, une politique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

Informer  
Accompagner  
Orienter

# Outils de suivi de la CPIE



Un territoire, une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE

# Attestation d'heures

La MEF l'adresse à l'entreprise dès le démarrage du chantier.

L'entreprise doit la transmettre à la MEF chaque mois

Linda GUEHAMA chargée de mission

**Maison de l'Emploi et de la Formation**  
du Pays de la Région Mulhousienne

Merci de renseigner toutes les champs C PIE (Clause de Promotion de l'Insertion et de l'Emploi) - ATTESTATION D'HEURES D'INSERTION

Entreprise :	Type d'activité :	Nombre de salariés :	La clause d'insertion est-elle bien remplie :
Adresse :	Nom de l'entreprise cliente (Maître d'Ouvrage ou autre) :		<input type="checkbox"/> Oui
Contact (réfèrent) chantier :	Marché concerné (intitulé et adresse) :		<input type="checkbox"/> En cours
Téléphone (réfèrent) :			<input type="checkbox"/> Non : raisons :
Télécopie (réfèrent) :	Lot (n° et intitulé) :		
Date début des travaux : .....	Heures à réaliser (PREVISIONNEL) :		
Date fin des travaux : .....	Heures C PIE travaillées (REEL) au.../.../2008 :		
	Ecart :		
Observations (absences, maladie, retards):			

**Maison de l'Emploi et de la Formation**  
du Pays de la Région Mulhousienne

**MAITRE D'OUVRAGE : XXXXX**  
DOSSIER SUIVI PAR : XXXXX ; Tél. : 0000  
Adresse : 2 rue Seyboth Strasbourg  
MAITRE D'ŒUVRE : XXXX  
Tél. :  
Adresse :

**OPERATION : Construction de 25 logements**  
**Rue du Cygne/Rue de la Mertzau Mulhouse**

Date : 15 mai 2008  
Durée des travaux : **15 mois**  
Date de début des travaux :  
Date de réception des travaux :  
Préconisation : 5% pour l'ensemble des entreprises soit 1630 heures

N° de Lot	Montant du Lot en €HT	Début travaux	Fin travaux	ENTREPRISE retenue	Heures insertion. Engagement	Heures insertion. REALISE	PERSONNES positionnées	Mesure envisagée par Moa
Lot N° 2	861 495,90	Fev 07		XXXXX	5% soit 861 hrs	0 hrs		
Gros Œuvre								
Lot N°3	60 024,02	Août 07		XXXXX	5% soit 48 hrs	0hrs		
Charpente Bois								
Lot N°4	104 966,11	Sept 07		XXXXX	5% soit 84 hrs	544 hrs		
Couverture-Zinguerie-Etanchéité								

68100 Mulhouse - Tél. 03 89 54 40 01 - Fax: 03 89 44 32 27  
[mef-mulhouse.fr](http://mef-mulhouse.fr) - Site Internet : <http://www.mef-mulhouse.fr>  
 1993 associations le 19 juillet 1993. Volume LXVI (86) FOLIO 41 - N° BIRET : 332 989 414 000 33 - Code N° 82078

## Tableau récapitulatif

La MEF communique au maître d'ouvrage le détail consolidé des heures d'insertion réalisées au terme de l'opération

# Report des heures non réalisées

Informer  
Accompagner  
Orienter

- Création d'un compte entreprise
- Report des heures non réalisées sur une prochaine opération du PRU
- L'entreprise devra s'engager via une attestation qui constituera un engagement de sa part
- Document qui sera également transmis au maître d'ouvrage

# Merci de votre attention



**Un territoire,** une politique de l'emploi,  
de l'insertion, de la formation et du développement économique

RÉNOVATION  
URBAINE